

# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

voir informations générales LAS

# LAS 2 PHYSIQUE

Conseil de Gestion:

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

# INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Rosnet Philippe, philippe.rosnet@clermont.in2p3.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

	Assiduité aux enseignements hors UE de santé										
Ci-dessous, pour les UE discip	Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements										
Assiduité aux CM	Pas de contrôle systématique de l'assiduité										
Assiduité aux TD	Pas de contrôle systématique de l'assiduité - La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.										
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité par émargement - 2 absences entrainent la défaillance La présence obligatoire dispense de convocation en TP noté.										
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.										
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir informations générales LAS										

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022

# **MODALITÉS DE COMPENSATION**

		Niveau	2 - LAS		
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
А	UE 1, 2, 3, 6, 7	24	Х		
В	UE 4, 5	6	Х		
A'	UE 7, 8, 9 (a ou b), 10	24	Х		
В'	UE santé	6	Х		

## Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

4)			Crédits					Modalités de	e Contrôle d	les Conna	issances et d	es Compéte	ences		
estre	Bloc		(= coefficients)	Coeff des		é۱	/aluation	initiale		RSE avec	aménagement	des examens		2 <sup>nde</sup> chance	9
Semestre	BIC		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Appareil digestif	3												
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30
1		UE 2 : Biochimie	3												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H
			6												
		UE 3 : Biodisponibilité	2												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn
		UE 4 : Phase orale de la digestion	1												
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn
2		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	2												
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	1												
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn
			6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

### **NIVEAU 2 - Parcours LAS**

## Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue

## 30 crédits (hors mineure santé)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

							M	odalités de	e Contrôle d	es Conna	issances et	des Compé	tences		
stre	၁င		Crédits (= coefficients)	Coeff des		éva	aluation i	nitiale		RSE avec a	ménagement	des examens	2 <sup>nde</sup> chance		
Semestre	Bloc		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		PPP SPI-Physique	3		EvC	100	2	E + O	10'	2	E + O	10'	1	0	10'
		Anglais	3							Voir A	nnexe MCC	CC LANSAD			
		Champ classique	3		EvT	0	1	Е	1h30				1	E	1h30
	Α	Electromagnétisme 1	3		EvC	100	≥ 2	Е	-	1	E	1h30	1	E	1h30
3	^	Thermodynamique 1	3		EvT	0	1	E	1h30				1	Е	1h30
]		Oscillations et ondes	3		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		Physique expérimentale 3	3		EvC	100	≥ 2	E + TP	-	1	TP	4h	1	E	1h30
		Mathématiques (MP)	3		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
	В	Mineure santé	6												
			30												
		Anglais	3							Voir A	nnexe MCC	CC LANSAD			
		Mécanique des solides	3		EvC	100	≥ 2	E	-	1	Е	1h30	1	E	1h30

		Physique expérimentale 4	3	EvC	100	≥ 2	TP	-	≥ 2	ТР	-	1	E	1h30
		Electromagnétisme 2	3	EvT	0	1	Е	1h30	1	Е	1h30	1	Е	1h30
4		Optique ondulatoire/électromagnétiq ue	3	EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Thermodynamique 2	3	EvT	0	1	Е	1h30	1	Е	1h30	1	Е	1h30
		Relativité restreinte	3	EvC	100	≥ 2	Е	-	1	E	1h30	1	Е	1h30
		Astronomie	3	EvT	0	1	Е	1h30	1	E	1h30	1	Е	1h30
	В'	Mineure santé	6											
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

#### **REMARQUES:**

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe



#### **INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION**

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

#### ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

#### **ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS**

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

**UE SANTE/READAPTATION**: la présence est obligatoire en TD et en TP.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION :** les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

### **REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)**

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

### **ACCES A LA SALLE D'EXAMEN**

**UE SANTE/READAPTATION** : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION**: les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.



#### **ABSENCES AUX EVALUATIONS**

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

#### Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3<sup>ème</sup> absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

#### Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

#### UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.



#### REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 - LAS 2 - LAS 3 - LAS-R 2 - LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

## **EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION**

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

# EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

#### **ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS**

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, l'étudiant pose son sac et ses vêtements
  à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition
  expressément autorisé.



- L'étudiant n'a, sur sa table, ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
  L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques autorisées, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*) est effectuée sur table :
  - \*La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra** pas être autorisé à composer. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

#### **DEROULEMENT DES EPREUVES**

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.



- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

#### FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.



#### FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.



# EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

#### **ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS**

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants <u>et se munit</u> <u>du seul matériel de composition expressément autorisé.</u>
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*\*) est possible.
  - Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

#### **DEROULEMENT DES EPREUVES**

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.



#### FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

#### FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.



- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

#### 1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

#### 2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de 24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

#### 3- Configuration:

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



## 4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.  Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	niveau 1 Développement Durable
вит	Lorsque c'est possible, le mo la validation de l'année. Concernant les BUT dans l enseignements en ligne sero leur premier cycle de format Les étudiants de BUT 3 n'aya années universitaires précéd de BUT 3.			



# MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

# LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

# INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Daniel RODRIGUES

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand: Mme Stefanie CEELEN Espagnol: M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien: M. Claudio CHIANCONE Néérlandais: Portugais: M. Ailton SOBRINHO Polonais: M. Piotr ROSOL Russe: Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux ensei	gnements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

# **LICENCE NIVEAU 1/2/3**

## Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
stre		Crédits (=	Coeff des		éva	aluation i	nitiale		RSE avec	aménagement de	es examens	2 <sup>nde</sup> chance			
Semestre		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
	UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)	3													
				·	LANS	SAD Autro	es langues LC	C/ LCSH	•	-	-		-	-	
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min	
						LANSAD	Anglais STAI	PS							
	N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min	
		_			<u> </u>	LANSAD A	Anglais SCIEN	CES					_		
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min	
1	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	60 min/ 10min	2	E + O	60min/ 10 min	
					ı	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH							
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	10min	1	0	10 min
_					LANSAD	LCC/LCSH E	AD			-			
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
					LANSAC	Anglais PSS	SE				•		
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	Е	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	15 min	1	E	1h
				L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	Е	1h
N3 S5 EAD		1	EvT		1	О	10 min				1	0	10min
UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)	3												
				L	ANSAD Autr	es Langues LCC	/ LCSH						
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E et/ou O	1h/ 15 min
					LANSAD	Anglais STA	PS				-	•	
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5r in
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 mi
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 mi
		1	1	<u> </u>	LANSAD A	Anglais SCIEN	ICES		I	I		ı	1
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	1h + 5mi

						-						
N2 S4	1	EvC		2	0		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6	1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+0	10min
	·		L	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH						•
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
		•	•	LANSAD	LCC/LCSH E/	AD					•	-
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD	1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD	1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD	1	EvT		2	Е	1h				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
•	•	•	•	LANSAD	Anglais PSS	SE					•	
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5m in
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
	•		L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N1 S2 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N2 S4 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N3 S6 EAD	1	EvT		1	0	10min				1	0	10min

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre

## En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A\* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre